

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2025 - 11483 - 2007 B 00418 - 497 555 730 - A. CIRET

A.CIRET

Société à responsabilité limitée au capital de 6 900 euros

Siège social : 2 rue de la Poterne - Malesherbes

45330 LE MALESHERBOIS

497 555 730 RCS ORLEANS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 86 706,35 euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	86 706,35 €
A titre de dividende brut	50 000,00 €
Soit par part	724,63 €
Le solde	36 706,35 €
Au compte « autres réserves ».	

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais réglementaires.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2024 :

Dividende global distribué : 30 096,00 €

Soit par part : 436,17,00 €

Exercice clos le 31 mars 2023 :

Dividende global distribué : 30 498,00 €

Soit par part : 442,00 €

Exercice clos le 31 mars 2022 :

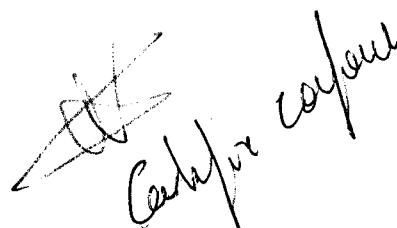
Dividende global distribué : 106 053,00 €

Soit par part : 1 537,00 €

Certifié conforme

Le Gérant

Monsieur Anthony CIRET



A.CIRET

Société à responsabilité limitée au capital de 6 900 euros

Siège social : 2 rue de la Poterne - Malesherbes

45330 LE MALESHERBOIS

497 555 730 RCS ORLEANS

PROCURATION

Je soussigné Monsieur Anthony CIRET,

Agissant en qualité de gérant de la société A.CIRET,

Donne par les présentes pouvoir au cabinet Cerfrance Alliance Centre, 4 Allée Prométhée - Les Propylées à Chartres - 28000

- de pour moi et en mon nom, réaliser toutes déclarations se rapportant à ma demande de dépôt des comptes 2025 ;

- le cas échéant, procéder au dépôt de toutes pièces annexes et justificatives requises et signer tous documents ou fichiers, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire ;

- recevoir les récépissés ainsi que toute pièce afférente à la formalité, émanant des différents organismes, et notamment tout accusé réception du dépôt auprès du registre national des entreprises et du registre du commerce, tout extrait mis à jour du registre du commerce (Kbis), toute attestation d'inscription ou de modification auprès du registre des bénéficiaires effectifs.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à LE MALESHERBOIS,

Le 1er septembre 2025.

Monsieur Anthony CIRET

Gérant



Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A. CIRET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		2 rue DE LA POTERNE 45330 LE MALESHÈREBOIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 9 7 5 5 5 7 3 0 0 0 0 3 3		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/03/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	131 051	AG	115 037	16 014
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	71 262	AS	59 868	11 393
		Autres immobilisations corporelles	AT	507 069	AU	396 444	110 625
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX	9 037	AY		9 037
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	5 000	BE		5 000
		Prêts	BF	900	BG		900
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	724 321	BK	571 349	152 971	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	120 332	BM		120 332
		En cours de production de biens	BN	27 510	BO		27 510
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	118 122	BW		118 122
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	249 858	BY	13 336	236 522
		Autres créances (3)	BZ	141 585	CA		141 585
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	488 675	CG		488 675
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	46 262	CI		46 262
TOTAL (III)		CJ	1 192 346	CK	13 336	1 179 009	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW					
Primes de remboursement des obligations		(V) CM					
Ecart de conversion actif*		(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 916 667	IA	584 686	1 331 981	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Cerfrance Alliance Centre

certifié conforme

Po/8

1/2

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A. CIRET		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 900)			DA	6 900	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	344 448	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	86 706	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	438 805	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	181 721	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 303	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	293 066	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	269 000	
	Dettes fiscales et sociales			DY	90 822	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régulier	Autres dettes			EA	56 261	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	893 176		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 331 981		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Ecart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	517 308	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

■ Règles et pratiques comptables

Désignation de la société : SARL A.CIRET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 1 331 981 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 86 706 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018 mettant à jour le règlement de l'ANC 2014-04 du 05 juin 2014 à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais

■ Règles et méthodes comptables

proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	116 422	14 629		131 052
Immobilisations incorporelles	116 422	14 629		131 052
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 159	4 210	4 107	71 262
- Installations générales, agencements aménagements divers	157 841	6 820		164 661
- Matériel de transport	402 998	1 632	82 014	322 616
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 386	9 338	13 931	19 793
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		9 038		9 038
Immobilisations corporelles	656 384	31 038	100 052	587 370
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	5 000			5 000
- Prêts et autres immobilisations financières	900			900
Immobilisations financières	5 900			5 900
ACTIF IMMOBILISE	778 706	45 667	100 052	724 322

J.C

■ Analyse du bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	14 629	31 038		45 667
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	14 629	31 038		45 667
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		100 052		100 052
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		100 052		100 052

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 333	9 704		115 037
Immobilisations incorporelles	105 333	9 704		115 037
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 389	5 586	4 107	59 868
- Installations générales, agencements aménagements divers	134 193	6 332		140 526
- Matériel de transport	291 795	36 566	82 014	246 347
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 929	2 574	13 931	9 572
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	505 307	51 058	100 052	456 313
ACTIF IMMOBILISE	610 640	60 761	100 052	571 350

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 438 607 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	900		900
Autres			
Créances Clients et Comptes rattachés	249 859	249 859	
Autres	141 586	141 586	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	46 262	46 262	
Total	438 607	437 707	900

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 900,00 euros décomposé en 69 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

■ Notes sur le bilan

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 600 110 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	181 721	98 920	82 801	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	334	334		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 001	269 001		
Dettes fiscales et sociales	90 822	90 822		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 232	58 232		
Produits constatés d'avance				
Total	600 110	517 309	82 801	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 010			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	101 237			
(**) Dont envers les associés	1 970			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 969 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	90 167
Intérêts courus	334
Charges sociales - charges à payer	517
Etat - autres charges à payer	1 545
Total	92 563

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	46 262		
Total	46 262		

